



# Les résultats de l'Index de l'égalité professionnelle 2024

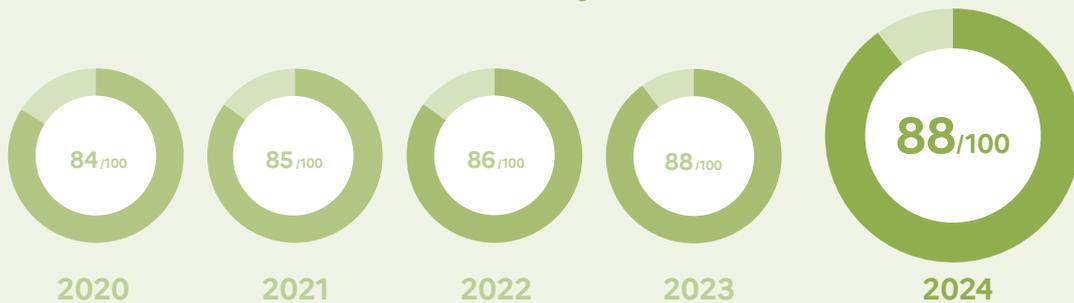
Depuis 2019, toutes les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes celles de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, chaque année au 1<sup>er</sup> mars.

## Taux de répondants :

Forte hausse de la participation des entreprises



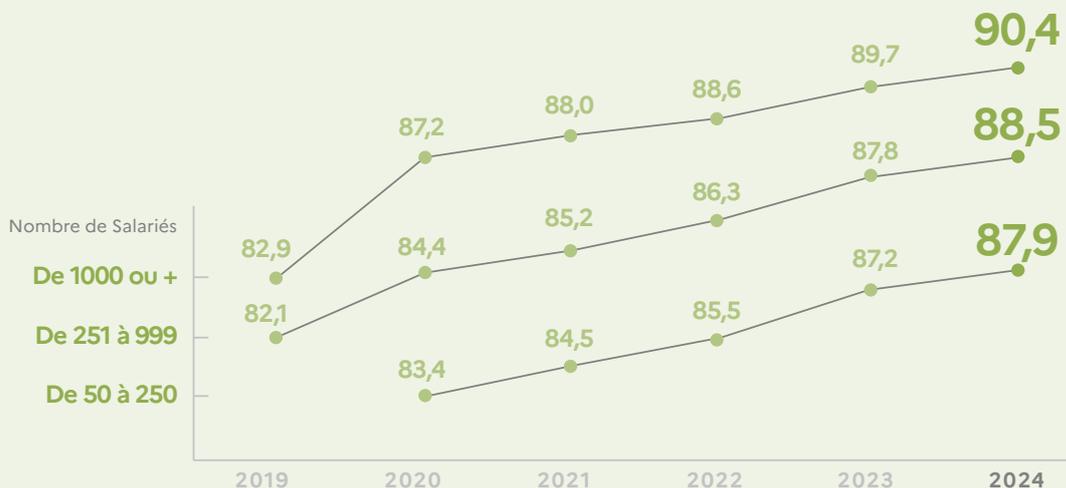
## Note moyenne



93 %

Pourcentage des entreprises (dont la note est calculable) qui ont une note égale ou supérieure à 75/100

## Evolution des notes moyennes à l'INDEX





**77 entreprises** ont une note inférieure à 75 depuis 4 ans, dont **65 entreprises de 50 à 250 salariés**

## Focus sur 2 indicateurs

### Retour de congé maternité

**13/15**

(note moyenne en légère progression par rapport à 2022 : 12/15  
progression par rapport à 2023 sur la tranche des +1000 : 14/15)



**1 516 entreprises, soit 6 % du total, ont obtenu 0 sur cet indicateur et sont donc en infraction vis-à-vis de la loi de 2006**



**93 entreprises ont 0 et n'ont enregistré aucun progrès depuis 2021**

### Parité dans les 10 meilleures rémunérations

**5/10**

(stagnation, des progrès restent à faire)



**28 % des entreprises respectent une parité ou une quasi-parité (donc une note de 10/10)**



**32 % des entreprises ont moins de deux femmes dans les 10 meilleures rémunération (donc une note de 0)**



**4 294 entreprises n'ont enregistré aucun progrès depuis 2021**



## Actions du ministère et de l'inspection du travail depuis 2019

**857**

mises en demeure  
concernant l'Index

**70**

pénalités  
concernant l'Index

**560**

mises en demeure  
concernant les accords  
d'entreprise égalité  
professionnelle

**56**

pénalités concernant  
les accords d'entreprise  
égalité professionnelle

### La loi Rixain

Accélérer la participation des femmes  
à la vie économique et professionnelle

**58%**

de répondants au 1<sup>er</sup> mars 2024

#### Part de femmes parmi les cadres dirigeants

57% des entreprises de plus de 1000  
salariés comptent moins de 30%  
de femmes parmi leurs cadres  
dirigeants

10% des entreprises ont 40 à 59%  
de femmes

4% des entreprises ont plus de 60%  
de femmes parmi les cadres dirigeants

#### Part des femmes dans les instances dirigeantes

38% ont moins de 30% de femmes

17% ont entre 40 et 59% de femmes

7% ont plus de 60% de femmes

Source : Index de l'Égalité professionnelle 2023  
8 mars 2024

Pour consulter les résultats des entreprises  
de 50 salariés et plus :

<https://index-egapro.travail.gouv.fr/consulter-index/>

